

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024
COMMUNE DE BAYEL**

La séance a débuté le 17 juin 2024 à 19 h sous la présidence du Maire, Madame Laurence CAILLET,

Membres présents :

Madame CAILLET Laurence
Monsieur GATINOIS Michel
Madame DOS SANTOS Marinette
Monsieur ORRIBE Franck
Monsieur GROSJEAN Frédéric
Madame COCHARD Elodie
Madame ERARD Angélique
Monsieur HONERCHICK Romain
Madame LARUE Sandra
Monsieur LEGROS Romain
Madame PLOIX Stéphanie
Madame CUIF Fanny
Monsieur MASSON François

Membre absent représenté :

Monsieur SIMONNOT Vincent

Secrétaire de séance : Mr GATINOIS Michel

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte,

Ordre du jour :

34_2024 – Renouvellement de la convention avec l'association tiers lieu la jalotte
Demande de subvention de l'association musicale bayelloise
Fonctionnement du dépôt de pain
Fixation des tarifs des sorties et camp du centre de loisirs la cabane aux enfants
Déclaration d'intention d'aliéner

34_2024 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TIERS LIEU LA JALOTTE

Madame le Maire demande sur ce point de l'ordre du jour, un vote à bulletin secret, la majorité des élus se sont prononcé pour ce mode d'expression,

Elle expose que lors de la création du tiers lieu « la jalotte » une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre la Commune de BAYEL et l'Association de gestion du tiers lieu, celle ci a été approuvée par délibération du conseil municipal lors de la séance du 10 juin 2021,

Cette convention avait pour objet la mise à disposition des locaux, du matériel et de la licence 4, rappelant que l'association avait comme objectif :

- fédérer les acteurs du territoire dans un espace multifonctionnel dans un esprit libre, solidaire et intergénérationnel, lieu de services et d'échanges, qui implique ses usagers, individuellement ou collectivement engagés pour lutter contre l'isolement, pour répondre aux nouveau défis de l'accessibilité aux nouvelles technologies et pratiques sociales,

promouvoir la diffusion de la culture, mutualiser les ressources locales

- fournir dans les 6 mois suivant la clôture de chaque exercice le compte rendu financier le rapport d'activité et les résultats de l'enquête de satisfaction,

Le tiers lieu a reçu un label régional lui conférant d'autres obligations suivantes :

- être ouvert à différents publics et favoriser le brassage des publics, le tiers lieu ne pouvant être spécialisé sur une seule catégorie de public,
- être un espace de rencontre et de débats et de culture
- soutenir les projets associatifs,
- s'engager à développer une communauté d'utilisateurs et à instaurer une gouvernance partagée

L'activité de l'association qui compte actuellement 58 adhérents (contre 150 la 1^{ère} année) est réelle mais ne concerne pas l'ensemble des catégories de la population (les jeunes ou les personnes âgées), les autres associations sont peu actives au sein de la structure,

Mme le Maire dit que le projet original du tiers lieu qui doit rassembler l'ensemble de la population autour de projets ne semble pas atteint, elle souhaite revenir sur l'exclusivité des locaux en faveur de l'association de gestion du tiers lieu, afin d'impliquer d'autres personnes ou associations, et de renouveler les activités ou animation proposées, notamment culturelles,

Après un échange entre les élus et quelques questions à la Présidente et au Vice Président, les élus s'étant tour à tour rendu dans un bureau à part, le Président (Madame Sandra LARUE) et le Vice Président (Monsieur Damien LEGROS) de l'association par ailleurs conseillers municipaux ne prennent pas part au vote,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à la majorité des voix exprimées :

- **REFUSE** par 8 voix CONTRE et 4 voix **POUR DE RENOUVELER** la convention de mise à disposition des locaux, du matériel et de la licence 4 à l'association de gestion du tiers lieu « la jalotte »,

Le secrétaire de séance décide de quitter la séance,

Compte tenu du départ du secrétaire de séance, Madame le Maire lève la séance à 19 h 40,

Une autre séance sera convoquée ultérieurement,

Monsieur GATINOIS Michel
Secrétaire de séance

Madame CAILLET Laurence
Maire

